



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie

1- Budget 2015

1.1 Le conseil municipal adopte la modification du budget Assainissement comme suit :

Chapitre	Intitulé	Compte	Intitulé	Montant
011	Charges à caractère général	D 615	Entretien et Réparations	+ 1 000.00
70	Vente de produits	R 70613	Participation pour assainissement collectif	+ 1 000.00

1.2 Tarifs Cantine 2015-2016

Pour l'année scolaire 2015-2016, les tarifs de la cantine scolaire sont fixés comme suit :

Repas « **Enfant** » : **2.55€**

Repas « **Adulte** » : **4.70€**

1.3 Le devis de l'entreprise SANICHAUFFE 41 est retenu pour la surélévation de l'évier de la cuisine pour un montant de 348.00€HT, soit 417.60€TTC.

1.4 Le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par ERDF pour l'année 2015 est de : **197.00€**

2- Recensement de la population 2016

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. Mme Christine BARILLET est désignée en tant que « Coordonnateur communal ».

3- Accessibilité des Etablissements Recevant du Public

Le Bureau VERITAS est retenu pour effectuer l'accompagnement de la commune de CHOussy pour la mise en place de son agenda Ad'AP.

4-Communauté de Communes Val de Cher-Controis

Le conseil municipal est favorable à la modification des statuts de la communauté de communes et notamment son article 5 pour la prise de la compétence PLUi.

Fait et affiché à CHOussy, le 7 juillet 2015

LE MAIRE

Thierry GOSSEAUME